Conditions de vente du Pass loisirs été 2023

( Conditions générales de vente )

Le Pass Loisirs est une carte prépayée pouvant être utilisée exclusivement sur les activités de loisirs entrant dans le cadre du Pass Loisirs et décrites dans ce document.

Conditions de vente

Le Pass Loisirs est vendu par l’Office de tourisme d’Oz 3300 pour la période du 24 juin au 27 août 2023 sur présentation d’un justificatif d’hébergement et/ou attestation de perception de la taxe de séjour fourni par l’hébergeur.   
Les places allouées à l’opération Pass Loisirs sont limitées.

Séjour minimum   
Cette carte nominative est réservée aux clients qui séjournent sur la station dans un logement touristique déclaré auprès de la commune ou de l’OT d’Oz pour un minimum de 5 nuits consécutives.   
Pour un séjour de plus de 10 jours le client peut acquérir jusqu’à 2 cartes par personne résidant en séjour (même nom sur les deux cartes)   
Les clients qui viennent sur 2 ou plusieurs weekends ou courts séjours (2 nuitées minimum chacun) au cours d’une même saison peuvent également bénéficier du Pass Loisirs : en fin de leur 1er séjour ils doivent alors déposer leur Pass Loisirs à l’accueil de l’Office de Tourisme et le récupérer à leur retour. Aucun remboursement ne sera possible.

Propriétaires  
Les propriétaires d’hébergement sur Oz peuvent également faire bénéficier de cette carte les personnes qu’ils hébergent (invitation sans contrepartie financière ni taxe de séjour) aux conditions suivantes : 1 carte par séjour (minimum de 5 nuits consécutives) / personne hébergée et une semaine par saison. Une attestation de séjour est demandée).

De plus les propriétaires peuvent pour chacun de leurs appartements en pleine propriété, acheter en leur nom et pour leur propre compte 1 carte sur deux semaines (consécutives ou non) de leur choix sur l’été et pour un maximum de 5 personnes de leur famille (ou invités hébergés par leurs soins durant leur séjour).

Tarifs

Cette carte est d’une valeur d’achat de 29 € (ou de 24€ pour les 6-12 ans ) pour une contre-valeur d’activités indicative d’environ 50-55 €. Les activités sont à utiliser sur la période du séjour indiqué sur la carte.   
La carte et les activités s’y reportant ne sont ni reportables, ni remboursables et valable uniquement sur une même saison estivale

Activités incluses

Pass + de 13 ans :

* 1 entrée piscine à la station d’OZ3300 (située au rez et terrasse du Timberlodge)
* 1 entrée Parc de Loisir en forêt
* 1 A/R Alpette/Dôme des Rousses ou Télécabine Poutran (2 tronçons utilisés le même jour))
* 1 séance découverte trottinette tout terrain ou 1 séance Yoga nature
* 1 séance de biathlon estival
* 1 accès Escape Game (Jeu 2)

Pass 6 à 12 ans\* :

* 1 entrée piscine à la station d’OZ3300 (située au rez de chaussée du Timberlodge)
* 1 entrée Parc de Loisir en forêt\*\*
* 1 A/R Alpette/Dôme des Rousses ou Télécabine Poutran (2 tronçons utilisés le même jour)
* 1 séance découverte trottinette tout terrain ou 1 séance Yoga nature \*\*\*
* 1 séance de biathlon estival\*\*\*
* 1 atelier astronomie ou magie (festival selon dates) \*\*\*
* 1 accès Escape Game (Jeu 2)

\*accompagnement d’un adulte avec ou sans Pass Loisir, (un parent pour deux enfants maximum),

\*\* parcours selon taille et âge (voir toise au parc)

\*\*\*inscription avec carte ou achat de prestation et inscription impérative du groupe lors de la réservation

De plus la carte donne un accès gratuit aux activités de minigolf, tennis de table et badminton (avec prêt de matériel) (activités avec ou sans réservations, se renseigner auprès de l’accueil OT OZ 3300

Accès aux activités

L’accès aux activités se fait selon les conditions générales, les conditions d’ouvertures et disponibilités propres à chaque prestataire :  
- la SATA pour les remontées mécaniques,

- la SEMDOZ pour le Parc de Loisirs en forêt ( sur réservation en ligne)  
- la piscine d’OZ 3300 (Piscine en accès au public située au niveau rez du « Timberlodge »)  
- l’Office de tourisme d’Oz 3300

- Les intervenants pour le compte de l’Office de Tourisme selon activités

La règlementation en vigueur sur chaque site s’applique selon conditions générales affichées par chaque prestataire et dans le cadre légal ou à défaut est à demander auprès de l’Office de Tourisme.

Ainsi au titre d’information préalable et sans se substituer aux conditions générales des prestataires :

1 accès remontées mécaniques (équivalent à un A/R Poutran 1 et 2 ou une montée au Dôme des Rousses par TK Alpette et TPH2 (A/R valable le même jour comme un A/R unique tel que décrit aux conditions générales du prestataire). NB : Aucune contrepartie si arrêt au niveau intermédiaire dans les deux cas.

1 entrée à la piscine d’Oz en Oisans

Ouverture tous les jours sauf lundi selon horaires affichés. 1 entrée donne accès à un créneau de 1h20 (hors SPA). Attention une règlementation spécifique s’applique au-delà des conditions sanitaires standard. (Voir sur place affichage)

1 entrée au parc de loisirs (entrée totale)

Pour adultes et enfants : tous parcours (selon taille)

Pour les enfants accès à l’activité selon taille et selon niveau apprécié par l’encadrant de l’initiation. Au cas où l’enfant ne pourrait pas accéder à l’activité après avis des opérateurs, une activité compensatrice pourra être proposé par l’Office de Tourisme (autre activité proposée à la carte).

Réservation obligatoire (à réserver au plus tôt auprès de l’Office de Tourisme (gestion d’affluence).  
Les mineurs doivent impérativement être accompagnés d’un parent sur les parcours (ou au sol).

Activité au choix : (potentiellement séance de remplacement ci-dessous possible selon planning de disponibilités et priorités)

1 séance découverte Trottinette tout terrain (1h)  
Adultes et enfants à partir de 6 ans et selon taille  
Réservation auprès de l’Office de tourisme selon créneaux prévus au programme d’animation  
ou

1 séance yoga nature (1h)  
Adultes et enfants à partir de 6 ans : voir paragraphe Pass 6 à 12 ans précédemment (accompagnement des enfants obligatoire)

Initiation à la pratique du Yoga accessible à tous.

1 atelier Enfants, uniquement le vendredi

* 1 séance atelier « Cyanotype »

Le cyanotype est une technique de photo ferrique : au contact des rayons UV/ du soleil, le papier réagit et devient bleu de Prusse.

ou

* 1 séance atelier magie (uniquement pendant le festival)

Les parents doivent obligatoirement inscrire leur enfant au plus tard la veille pour le lendemain auprès de l’Office de tourisme. L’inscription se fait en fonction des places disponibles et du planning tenu par l’Office de tourisme.

**2 accès Espace GAME les Héros :**

* Jeu la potion de Farcoz
* Jeu la Bataille de Potatoz (accès remontée mécanique pour faire le jeu non fourni ou utilisation accès carte)

Les parents doivent obligatoirement inscrire leur enfant au plus tard la veille pour le lendemain auprès de l’Office de tourisme. L’inscription se fait en fonction des places disponibles et du planning tenu par l’Office de tourisme.

Le Pass Loisirs ne donne aucune priorité sur les installations. Certaines activités peuvent nécessiter une réservation, renseignez-vous auprès des prestataires. Les activités réservées au préalable peuvent être reportées (selon les conditions météo), mais en aucun cas échangées ou remboursées.

L’Office de tourisme d’Oz 3300 ne peut être tenu pour responsable en cas de non-fonctionnement des activités.

Pass non remboursable, non échangeable   
Le pass Loisirs est nominatif. Le Pass n’est ni cessible, ni remboursable\*, ni échangeable en tout ou partie. Toute activité du Pass non consommée durant une même saison ne pourra pas être remboursée.

En cas de suspicion de litige, l’accès pourra être refusé au client qui pourra adresser éventuellement sa réclamation argumentée auprès de la direction de l’Office de Tourisme, seule habilitée à traiter la demande.

\*Sauf cas de force majeure et avec justificatif approuvé par l’Office de Tourisme

